

**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**  
**Du Jeudi 26 Août 2021**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 Août 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 26 Août 2021 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Pascal LANQUETIN, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Bernard VIONNET, Agnès VANHUYSE, Catherine VUILLAUME.

**ABSENTS AVEC POUVOIR :**

Mathieu MICHAUD pouvoir à Anthony BESCHET  
Jacques TISSOT pouvoir à Pascal LANQUETIN

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Delphine GUENIN  
Benoît MASSART

Catherine VUILLAUME est nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**Suite à une sollicitation de la part de la communauté de communes, M le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :**

**– Approbation du rapport de la CLECT**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour.**

**I) Approbation du procès-verbal du conseil du 29 Juillet 2021**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**II) Comptes rendus des commissions :**

**Commission bâtiments :**

Dans le cadre de la vente de l'usine communale, une grande partie du déménagement des locaux a été effectuée. La benne a été évacuée. Un rendez-vous sur place est à prévoir pour terminer ces opérations avant la finalisation de la vente.

La mise en place de l'éclairage est actuellement en cours au terrain de foot.

**Commission cimetière :** deux commissions ont eu lieu pour avancer sur la procédure de régularisation des concessions. Une nouvelle commission est prévue mercredi 1er septembre.

**Commission terrain :** Un courrier a été reçu par la commune signalant une dégradation de l'état du réservoir situé à Chantegrue. Des travaux pourraient être à envisager afin de consolider l'édifice. Des renseignements complémentaires seront pris auprès de différentes entreprises ainsi que sur les possibilités d'obtention de subventions pour ce type de rénovation.

**Commission bois :** la date de la prochaine vente de bois aux habitants a été fixée au 16/09/2021. Il est prévu cette année d'organiser celle-ci en présentiel à la salle des fêtes.

**III) Location de l'Atelier Rota rue du Plane :**

Monsieur le Maire présente le contrat prévu avec le propriétaire pour la location d'une partie du bâtiment rue du Plane. L'assurance de la commune est informée de cette location prévue lors du dernier conseil. Le loyer serait de 105€HT charges comprises (dont l'électricité)

**Le conseil municipal, après débat, décide, à l'unanimité, d'accepter ce contrat et délègue M le Maire pour signer tous les documents nécessaires.**

**IV) Organisation de la fête communale :**

Monsieur le Maire informe le conseil que les manèges ne seront pas présents et présente au conseil le dernier courrier adressé par les services de la Préfecture concernant le respect de la réglementation sanitaire pour l'organisation de ce type de manifestation.

Compte tenu de ces restrictions, le conseil municipal se voit contraint d'annuler la plupart des événements prévu et ne peut maintenir que l'organisation de l'apéritif, dont l'accès sera soumis à la présentation obligatoire d'un pass sanitaire valide. Un contrôle devra être organisé à chaque entrée.

Une lettre d'information sera distribuée sur la commune dans le courant de la semaine pour informer les habitants de ces limitations.

**V) Demande d'une concession au columbarium :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'un emplacement au columbarium (n°4)

**Le Conseil Municipal, après débat, décide à l'unanimité d'accorder cette demande.**

**VI) Acquisition de 3 caveaux :**

M le Maire présente un devis de la marbrerie Gauthier pour la construction de 3 caveaux, pour un montant de 8082€TTC, soit 2694€TTC par caveau.

**Le conseil municipal, après débat, décide, de retenir la proposition effectuée par la marbrerie Gauthier.**

**VII) Approbation du rapport de la CLECT :**

Monsieur le Maire avant de présenter le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées rappelle au conseil municipal que :

- par délibération n° 2011-12-101.1 du 20 décembre 2011, le conseil communautaire a instauré le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1er janvier 2012.

- par délibération n° 2020-09-86 du 29 septembre 2020, le conseil communautaire a composé la CLECT.

- la CLECT s'est prononcée le 6 juillet 2021 sur le transfert des charges nettes en 2019 et en 2020 afin de permettre le calcul des attributions de compensation (AC).

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT et charge M le Maire de transmettre cette approbation à M le Président de la CFD.**

**VIII) Questions diverses :**

- Exonération de la taxe foncière. Suite à l'intégration de la part départementale de la taxe foncière dans la part communale, il sera proposé lors d'un prochain conseil d'étudier, pour une éventuelle révision, les conditions d'exonération pour les nouvelles constructions.

- Accotement Route de Malpas : Les travaux du nouveau lotissement prévoient la refonte d'une partie de l'accotement route de Malpas. Un prolongement de ces travaux d'accotement pourrait être envisagé par la commune à cette occasion. Des devis seront demandés et la possibilité d'obtention de subventions sera étudiée avant de proposer ce sujet lors d'un prochain conseil municipal.

PLUI : La période de concertation sera clôturée le 31/08.

Fin de la séance : 23h10

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 29/09/2021

Le Maire,  
Bernard Beschet

